



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET  
COMMUNE DU  
PERRY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-15

Séance du 13/03/2025

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 22

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation  
06/03/2025

Date d'affichage  
06/03/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

24/03/2025

et publication du :

24/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### **Etaient présents :**

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LORE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. RODIER David, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### **Procuration(s) :**

M. BASTIERE Paul donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

#### **Etai(ent) absent(s) :**

Mme AUBE Stéphanie, M. DE GERMAI Pierre-Emmanuel

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BASTIERE Paul, Mme BOURABA Jessica, M. DESERT Thomas, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :  
M. BONDON Pierre

**Objet : Affaires financières - Attribution fonds habitat urbain en investissement de Rambouillet Territoires à la commune du Perray-en-Yvelines**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5216-5 VI,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217804863-20250314-202515-DE

VU la demande de participation de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour l'attribution d'un fonds habitat urbain en investissement pour le projet intitulé «réfection de la rue de Parfond avec enfouissement des réseaux et sécurisation des piétons »,

VU la délibération n°CC2411FI07 du 25 novembre 2024 de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires relative à l'attribution d'un fonds habitat urbain pour la commune du Perray-en-Yvelines,

VU la convention entre la CART et la commune fixant les conditions d'attributions de ce fonds,

**CONSIDERANT** la demande de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour l'attribution d'un fonds habitat urbain pour le projet intitulé «réfection de la rue de Parfond avec enfouissement des réseaux et sécurisation des piétons »,

**CONSIDERANT** les termes de la convention relatifs à cette attribution,

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CART pour l'attribution du versement du fonds habitat urbain en investissement pour le projet communal «réfection de la rue de Parfond avec enfouissement des réseaux et sécurisation des piétons » telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 14 mars 2025



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING